

Sommaire

ARTICLE 1 Réforme de la fonction publique : après le grand débat national !	2
« Un travail titanesque »	2
Objectif : 27 mars	3
Bilatérales et pétition	3
La rémunération au cœur des débats.....	3
ARTICLE 2 Grand débat : les premières remontées de terrain par les élus.....	4
Les préoccupations des élus	4
Le besoin d'obtenir des garanties	5
La représentativité des participants en question.....	6
ARTICLE 3 Impôts et taxes : un trop-plein... d'inégalités !	7
L'impôt sur le revenu.....	7
L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF).....	9
Dépenses publiques et prélèvements obligatoires	12
Le système fiscal français injuste	14
ARTICLE 4 JurisprudenceS	15
Mise en œuvre de l'exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires et complémentaires .	15
_____	15
ARTICLE 5 DIVERS - INFORMATIONS.....	16
La mise en place du répertoire électoral unique au 1er janvier 2019	16

ARTICLE 1 Réforme de la fonction publique : après le grand débat national !

Publié le 24/01/2019 • Par La Gazette • dans : [Toute l'actu RH](#)



Il y a encore quelques jours, Olivier Dussopt, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics, indiquait que la réforme de la fonction publique serait adoptée « d'ici l'été ». Mais pour tenir le délai tout en tenant compte officiellement du Grand débat, le 23 janvier, le gouvernement a repoussé la présentation du projet de loi au 27 mars. Le contenu évolue aussi puisque le chantier de la rémunération sera en partie traité dans la réforme des retraites.

Ce vendredi 25 janvier, Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics, présentera ses vœux aux « acteurs de la fonction publique » (organisations syndicales et employeurs publics)... mais à huis clos. La séance aura lieu à l'issue d'une semaine de réunions bilatérales avec les organisations syndicales représentatives dans la fonction publique. Des réunions dont il est ressorti peu de choses au regard, selon les syndicats, de ce qu'ils réclamaient, à savoir le report de la réforme de la fonction publique.

« Un travail titanesque »

Celle-ci sera bien maintenue, malgré les récentes divergences qui ont pu émerger au sein du gouvernement, révélées par la presse. Mais la réforme sera décalée de quelques semaines pour tenir compte du déroulement du Grand débat national.

Le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, a indiqué le 23 janvier que le projet de loi serait présenté en conseil des ministres fin mars, tout en démentant certaines assertions. « Il n'y a pas de débat au sein du Gouvernement. Le texte est dans la phase prévue de concertation institutionnelle avec les partenaires sociaux. Un travail titanesque fait de manière admirable par Olivier Dussopt et Gérald Darmanin, depuis plusieurs mois. Cette concertation se superpose avec le grand débat national. Certains maires évoquent la fonction publique territoriale lors des rencontres avec le président de la République. Si des idées émergent à l'occasion du grand débat national, ou lors des échanges entre le président et les élus, elles pourront enrichir le texte qui sera présenté, comme prévu fin mars ».

Objectif : 27 mars

Olivier Dussopt a confirmé sur Sud Radio une présentation du projet de loi le 27 mars. L'objectif reste une adoption « d'ici l'été ».

Mais le secrétaire d'Etat doute toutefois que les citoyens abordent des questions très techniques sur la fonction publique : « Je ne suis pas convaincu (mais peut être que je me trompe) que les questions relatives à la compétence des CAP, aux moyens et outils juridiques pour encadrer la promotion ou la promotion dans telle ou telle catégorie d'agents de la fonction publique soient au cœur des débats. Je ne suis pas convaincu que dans les priorités au cœur du grand débat nous soyons sur des notions liées à la gestion des ressources humaines, mais plutôt sur des notions d'accès aux services publics.»

L'objectif de suppression de 120000 postes est aussi maintenu (y compris dans les collectivités territoriales).

Bilatérales et pétition

Lors des réunions bilatérales, il fut surtout question de la mise en œuvre du protocole sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, de la protection sociale complémentaire (qui a refait son apparition), de l'attractivité des métiers de la fonction publique, et de la santé au travail.

Les discussions sur le pouvoir d'achat, elles, attendront. Face au gel de la valeur du point d'indice, à la « mauvaise » compensation de l'augmentation de la CSG, au rétablissement du jour de carence, les organisations syndicales (CGT, CFDT, Unsa, FSU, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC, CFTC) « représentatives de plus de 5 millions d'agent-es » avaient lancé le 22 janvier « une pétition pour exiger une revalorisation salariale de toutes et tous les agent-es ».

Les organisations syndicales doivent se retrouver le 31 janvier pour décider de la suite à tenir. Certaines ne sont toutefois pas tellement partantes pour faire descendre les fonctionnaires dans la rue aussi vite.

La rémunération au cœur des débats

Reste à savoir ce que contiendra véritablement le projet de loi. Car les périmètres des quatre chantiers (contractuels, rémunérations au mérite, rénovation du dialogue social, évolution des carrières) semblent évoluer. En particulier, celui sur la rémunération, qui doit revisiter la structure des primes.

Dans l'administration, on reconnaît que la rémunération au mérite peut déjà être mise en place.

Et que des mesures dans un projet de loi sur la fonction publique ne seraient peut-être pas si indispensables. Par ailleurs, la question des primes sera elle nécessairement étudiée dans la future réforme des retraites, toujours prévue pour le second semestre.

Sur le dialogue social, l'une des pistes à l'étude conduirait à la reconnaissance d'accords locaux. Un dispositif qui pourrait être adopté par ordonnances, l'habilitation étant prévue dans le projet de loi.

Cette semaine avaient également lieu les vœux du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (24 janvier). Il y régnait une ambiance étrange, les « acteurs de la fonction publique » présents étant un peu gênés aux entournures pour évoquer les tractations en cours.

ARTICLE 2 **Grand débat : les premières remontées de terrain par les élus**

Publié le 25/01/2019 • Par La Gazette • dans : Toute l'actualité



Lors d'une réunion avec une vingtaine de maires, notamment ruraux, Sébastien Lecornu, ministre chargé des collectivités territoriales, a échangé avec les édiles ayant déjà organisé un débat, ou qui comptent le faire d'ici le 15 mars prochain.

Sébastien Lecornu a rassemblé une vingtaine de maires de différents bords politiques, ce vendredi 25 janvier, afin d'entendre les premières remontées du terrain sur la tenue des débats à l'échelon communal. L'occasion pour les élus de partager les bonnes pratiques, mais aussi les difficultés rencontrées.

« Dans le cadre de cet exercice nouveau, singulier et inédit, il n'y a pas d'obligation pour les maires. Tout repose sur du volontariat », a rappelé en préambule Sébastien Lecornu. La plateforme du grand débat offre des premiers chiffres encourageants, qui ont soulignés par le ministre : « 1646 événements y sont recensés, dont 400 déjà passés, et beaucoup qui auront lieu en février. L'ouverture de la partie « contributions » du site a déjà engrangé 258 000 contributions depuis mardi », s'est-il félicité.

Les préoccupations des élus

Sur le terrain, pour les élus qui se sont déjà lancés dans l'organisation d'un débat ou qui comptent le faire, plusieurs questions se posent et ont été évoquées durant ce tour de table :

- Comment publiciser l'événement ? Frédérique Calendra, maire (PS) du 20^{ème} arrondissement de Paris, a indiqué avoir diffusé le questionnaire du grand débat via le journal municipal édité à 95 000 exemplaires. Un autre élu a expliqué que rien qu'après deux jours de publicité, son débat avait attiré 250 personnes. Les premiers magistrats peuvent aussi envisager de compter sur le soutien d'autres maires voisins, peu désireux d'organiser eux-mêmes un événement, mais qui peuvent accepter de relayer la tenue d'un débat dans une commune voisine.
- Comment assurer la sécurité ? Un édile a rapporté que des anarchistes avaient envahi sa salle et avaient dû être rapidement évacués, même si dans l'ensemble les différents débats semblent s'être déroulés sans encombre.
- Qui anime ? Cette question renvoie au rôle du maire, qui fait l'objet ces dernières semaines de divers qualificatifs : « facilitateurs », « animateurs », etc. Bertrand Pecot, maire (sans étiquette) de Flancourt-Crescy-en-Roumois dans l'Eure, a évoqué l'hypothèse d'aller animer un débat dans une commune voisine et que le maire lui rende la pareille pour sa commune. D'autres choisissent d'avoir recours à des animateurs professionnels ou de faire appel à la bonne volonté des uns et des autres.
- Qui se charge du compte-rendu ? Cette question est centrale quant à la qualité des contenus qui seront remontés au gouvernement, et certains élus ont recruté des greffiers pour l'occasion. De plus, un « compte rendu mal rédigé serait une perte terrible pour le citoyen qui a pris le temps de contribuer », comme l'a fait remarquer Sébastien Lecornu.

Ces différents questionnements amènent au nerf de la guerre : qui va financer l'opération ? Le maire (PS) de Clichy-sous-Bois, Olivier Klein, a indiqué faire appel à une boîte privée pour animer le débat qui se tiendra dans sa commune, sans savoir si la préfecture participera financièrement à l'opération...

Autre question : quelles formes la consultation peut-elle prendre ? Elle est a priori très variable : mise à disposition de cahiers de doléances, d'une salle, organisation d'un débat, voire son animation... A Saint Germain-en-Laye, dans les Yvelines, c'est le format « agora » qui est expérimenté, et qui consiste à « aller à la rencontre des citoyens dans la rue, et notamment le dimanche à l'occasion du marché », comme l'a expliqué le maire (LR), Arnaud Péricard.

Le besoin d'obtenir des garanties

Les élus ont pour la plupart souligné le besoin exprimé par les habitants d'avoir des garanties sur la manière dont leurs contributions sont recueillies et sur ce qu'il en adviendra ensuite. Le collège de garants, qui a présenté ses missions un peu plus tôt dans la semaine, aura la lourde tâche de [restaurer la confiance](#) sur les modalités du dispositif et notamment sur la collecte.

La fidélité par rapport aux propos recueillis se pose également quand les citoyens s'écartent des thèmes retenus par le gouvernement : « mon intuition me souffle que l'on va assez vite s'éloigner des trente questions et aborder la question de l'école, du logement, de la sécurité, de l'emploi. Je ne veux pas que ces remontées-là soient oubliées », a ainsi déclaré le maire de Clichy-sous-Bois.

La représentativité des participants en question

Se pose enfin la question de la représentativité des participants : une grande majorité d'élus ont regretté l'absence de jeunes lors des débats qu'ils ont organisés. D'autant qu'il est jugé délicat d'amener le grand débat à l'intérieur des établissements scolaires.

La question des banlieues a également été évoquée, avec les modalités à mettre en place pour que les quartiers populaires puissent se faire entendre et trouvent leur place. « Il est évident qu'il y aura aussi un temps dédié à la banlieue dans ce grand débat », a répondu Sébastien Lecornu.

Une maire a indiqué que ses administrés estimaient pour leur part que les problématiques soulevées dans le cadre du grand débat étaient des « problèmes de blancs de soixante ans qui n'arrivent pas à payer leur essence ». Une autre a souligné l'explosion du nombre de familles monoparentales, avec des mères cheffes de famille qui finissent le mois à découvert en raison de la hausse de leurs dépenses contraintes, et dont on peut d'ailleurs se demander comment elles vont bien pouvoir réussir à trouver le temps de participer au grand débat...

Parmi les points positifs qu'ont pointé les élus, on peut retenir que les salles, en général, s'auto-régulent bien, et recadrent d'elles-mêmes les interventions de participants qui auraient tendance à trop basculer dans l'idéologie ou à partir sur du hors sujet. Mais reste à voir si l'engouement suscité pour l'instant par le grand débat tiendra bon jusqu'en mars, et ce qu'il adviendra ensuite des contributions recueillies.

ARTICLE 3 Impôts et taxes : un trop-plein... d'inégalités !

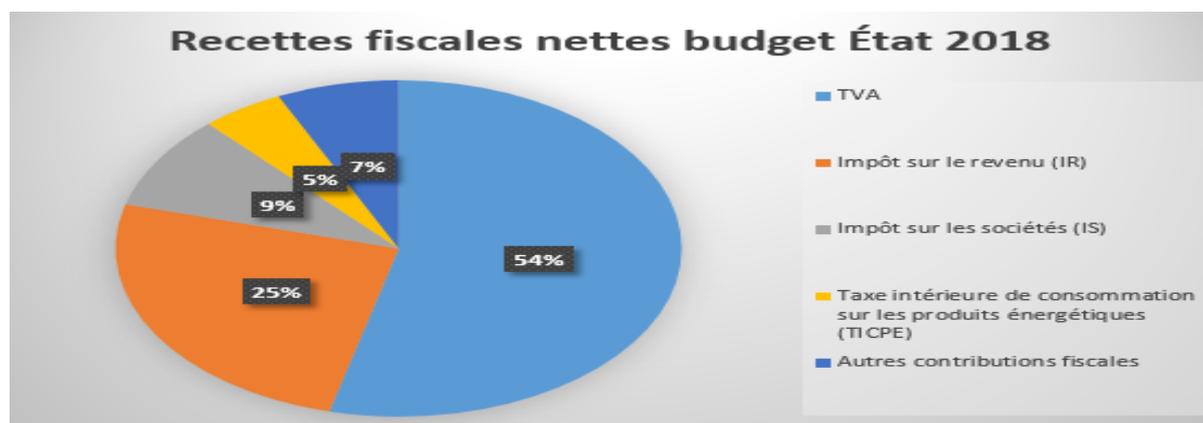
Site : Blog de Raphaël Didier (décembre 2018)



Après le billet sur le mouvement des gilets jaunes, il m'a semblé nécessaire de donner quelques clés utiles à l'actuel débat sur l'impôt qui fait suite à celui sur le pouvoir d'achat. En effet, le moratoire sur la hausse des taxes sur les carburants, qui a muté en suppression pour l'année 2019 tant le gouvernement est en panique, démontre un ras-le-bol général non pas face à l'impôt, mais en raison des inégalités criantes attachées au système fiscal. (...)

L'impôt sur le revenu

Dès que l'on parle d'impôt sur le revenu, on pense d'emblée à la déclaration que chaque ménage fait une fois par an et qui d'ailleurs continuera à être obligatoire malgré le prélèvement à la source. Or, cet impôt est loin de constituer la première source de recettes fiscales nettes de l'État :



[Source des données : LFI 2018]

Cet impôt est progressif, ce qui signifie que le taux d'imposition augmente quand le revenu imposable augmente. Autrement dit, un impôt progressif est un impôt dont le taux est plus élevé pour les plus riches et moins élevé pour les plus modestes, conformément à une certaine idée de la justice fiscale. Or, à force d'en réduire le nombre de tranches et de créer des niches fiscales, les gouvernements successifs ont réduit son rendement et pris le risque de déliter le consentement civique à le payer. Cela participe d'un triomphe des thèses néolibérales, qui veulent réduire l'État à sa dimension minimale, alors même que le mouvement des gilets jaunes prouve que les Français n'ont jamais autant eu besoin d'un État (social) efficace.

Il faut ajouter qu'il existe un autre impôt sur le revenu, qui trop souvent est occulté dans les débats puisque non lié au budget de l'État : la CSG. Créée au début des années 1990, la contribution sociale généralisée (CSG) est un impôt proportionnel - c'est-à-dire que son taux est le même pour tous les niveaux de revenus (*flat tax*) - destiné à la Sécurité sociale, prélevé sur les salaires, les primes, les pensions de retraite, les revenus du patrimoine, les allocations-chômage, etc.



[Source : <http://www.vie-publique.fr>]

Il n'est donc pas étonnant que son rendement soit important, au point de dépasser l'impôt sur le revenu et constituer plus des deux tiers des impôts et taxes affectés à la protection sociale :

Le produit de la CSG

En milliards d'euros



« LES ÉCHOS » / SOURCE : LES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

[Source : [Les Échos](#)]

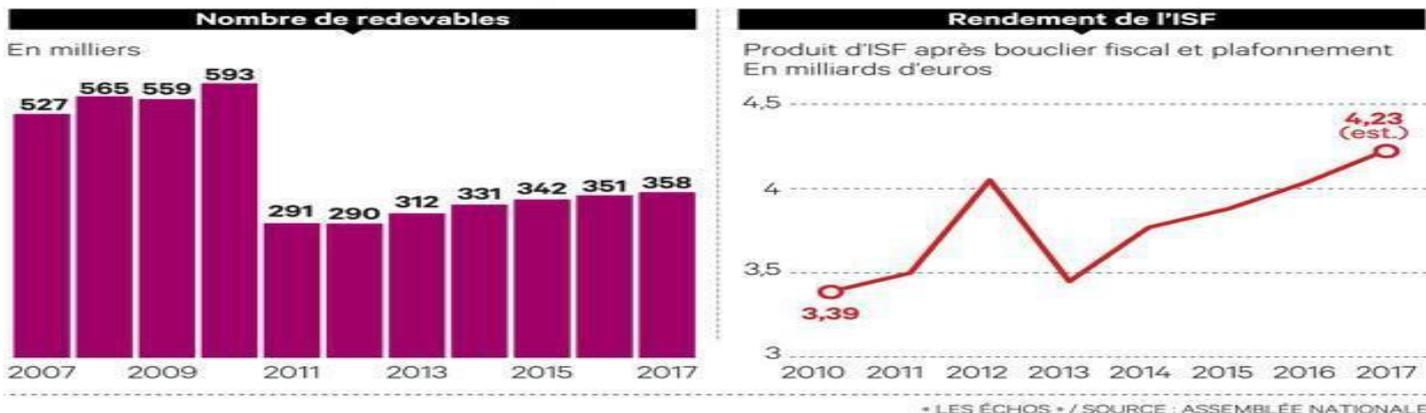
Augmenter la CSG des retraités pour réduire les cotisations sociales des actifs fut à l'évidence un tour de passe passe politique. D'abord, parce que les montants en jeu ne permettent pas aux actifs d'augmenter sensiblement leur pouvoir d'achat, et encore au détriment des retraités, et ensuite parce qu'il laisse à penser que les cotisations sociales appelées à dessein "charges" ne sont qu'une forme d'impôts destinés à engraisser l'oligarchie politique.

Or, il est indispensable de rappeler que les cotisations sociales sont des versements, calculés en pourcentage du salaire et répartis entre le salarié et l'employeur, qui donnent droit au salarié à des prestations sociales en cas, par exemple, de maladie, chômage, accident du travail... Les cotisations sociales sont donc un salaire différé et pas un poids mort sur la fiche de paie ! Les réduire, c'est privilégier le présent sur l'avenir, et oublier l'incertitude du futur au profit de la certitude du court terme. Dès lors, quand une telle idée vient d'un chef d'État, on est en droit de s'interroger sur sa vision de l'avenir...

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

L'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) était un impôt progressif sur le capital (les revenus, les salaires et les loyers en sont donc exclus), qui concernait le patrimoine des personnes physiques et qui était redevable chaque année civile en fonction de la valeur de leur patrimoine. Véritable totem politique créé par Mitterrand en 1982, sa suppression a coûté très cher économiquement (et politiquement) à l'actuel gouvernement :

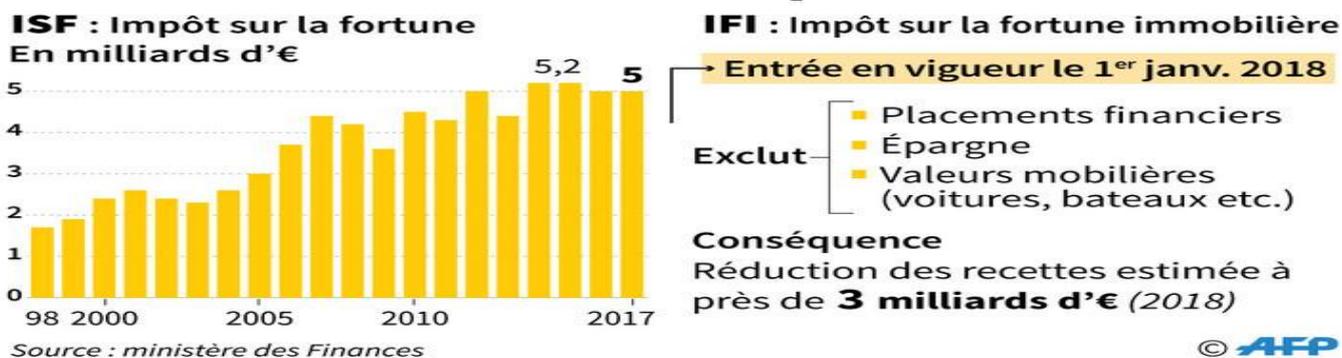
Les dernières années de l'imposition sur la fortune



[Source : [Les Échos](#)]

Sa suppression et son remplacement par un Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) privent l'État de fonds au moment où il fait déjà les (tré)fonds des tiroirs :

Recettes fiscales de l'impôt sur la fortune



[Source : [La Croix](#)]

Opposé catégoriquement à son rétablissement, Emmanuel Macron se persuade que la suppression de l'ISF permettra d'attirer les plus riches fortunes en France, ou à défaut ne pas les faire fuir, ce qui démontre son adhésion sans réserve à la théorie zombie du ruissellement, selon laquelle il faudrait favoriser les plus riches afin qu'à terme tout le monde en profite. Les gilets jaunes et avec eux une grande partie des citoyens français ont cependant compris la vacuité d'un tel projet, qui leur apparaît désormais comme un cadeau fiscal fait aux plus riches de ses électeurs :

Budget 2018-19

Suppression de l'ISF et création de l'IFI

Gain/perte de revenu disponible



[Source : [IPP](#)]

Et si le gouvernement faisait le choix de rétablir l'ISF et d'utiliser cet argent pour financer la transition écologique ? Il éviterait ainsi de matraquer fiscalement une population, qui a besoin de sa voiture pour aller travailler et faire ses courses, et montrerait de facto sa volonté d'inclure tous les Français dans les projets d'avenir.

Hélas, par les déclarations intempestives, contradictoires et parfois inutilement martiales des derniers jours, l'exécutif amplifie le sentiment de hiatus entre une classe politique oligarchique et le reste du peuple, qui a conduit à l'actuelle grave crise politique... Et ce ne sont pas les éléments de langage, faisant une utilisation *ad libitum* d'expression tartuffes valises comme "attitude bienveillante", "dialogue constructif", progresser ensemble", "faire un geste d'ouverture", le tout répété *ad nauseam* par tous les membres du parti macroniste dans tous les médias, qui y changeront quelque chose. La réalité est là !

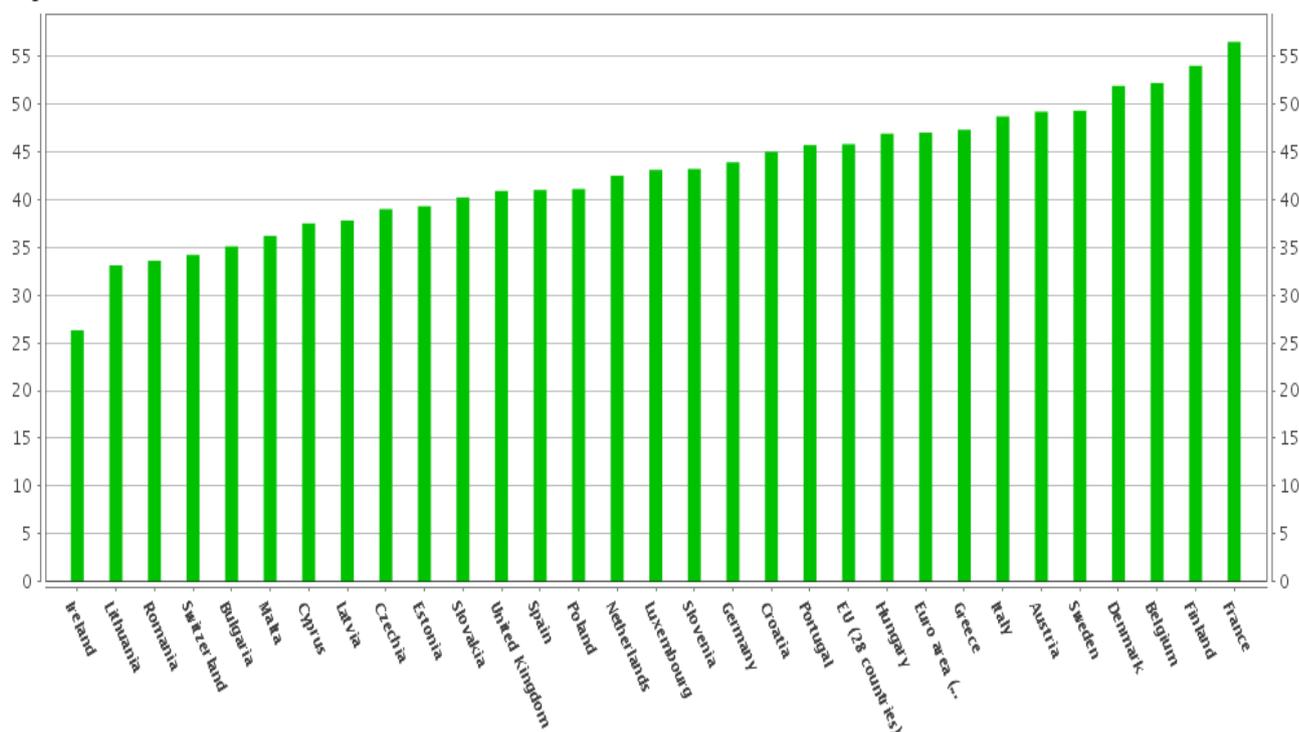
Dépenses publiques et prélèvements obligatoires

Il ne s'agit pas pour moi de jouer sur des nuances sémantiques (taxes, redevances, prélèvements,...), mais juste de rappeler que les prélèvements obligatoires servent à financer les dépenses publiques. Alors certes, d'aucuns affirmeront que les dépenses publiques sont trop élevées :

Dépenses totales des administrations publiques

% du PIB

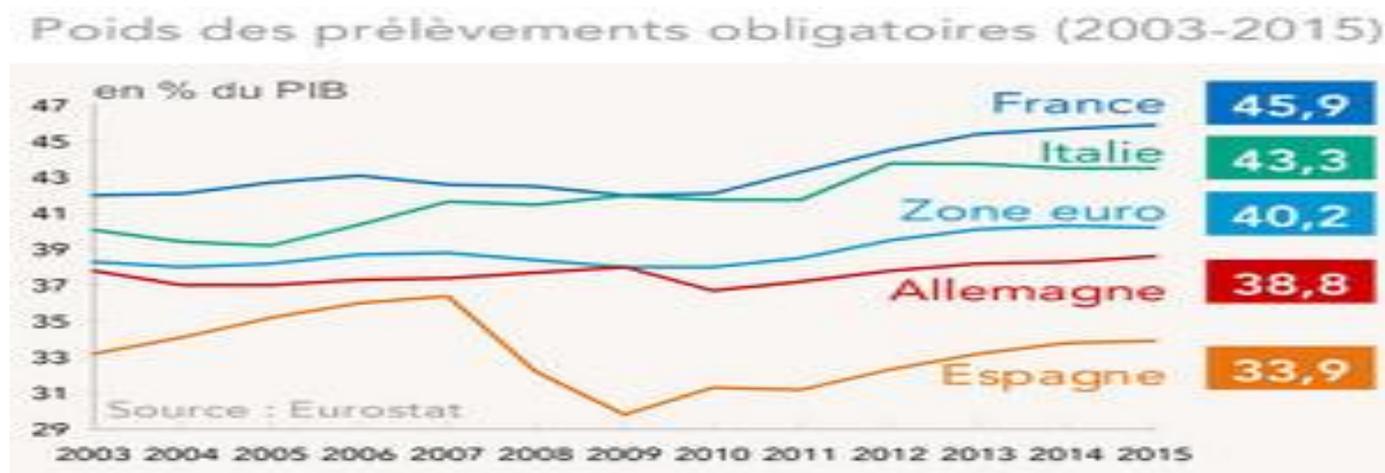
General government



[Source : Eurostat]

Mais les administrations publiques ne s'enrichissent pas elles-mêmes en dépensant, au contraire elles contribuent à augmenter la capacité de production de richesses futures de l'ensemble de l'économie par des investissements porteurs, des subventions bienvenues ou des dotations suffisantes. Autrement dit, les dépenses publiques de l'État n'ont rien à voir avec les dépenses d'un ménage comme certains s'échinent à le répéter ; elles sont avant tout le fruit d'un compromis social entre des citoyens qui veulent œuvrer à l'intérêt général. S'il n'est alors pas exclu de s'interroger sur leur nature et leur efficacité, il faut néanmoins se garder de vouloir les couper à tout prix, sous peine de plonger l'économie dans un tourbillon récessif.

Ceux qui critiquent le niveau trop élevé des dépenses publiques sont souvent les mêmes qui dénoncent les prélèvements obligatoires trop importants :



[Source : [Rexecode](#)]

En réalité, lorsque le gouvernement propose actuellement de supprimer les hausses de taxes sur les carburants, il le fait à budget constant, c'est-à-dire en comprimant la dépense publique, opération qu'il appelle fort opportunément "économies" comme au temps de [Manuel Valls](#), qui est allé voir à Barcelone si l'herbe était plus verte (ce qui ne peut qu'ajouter au ressentiment des Français face aux politiques)... Ce faisant, au nom du sacro-saint équilibre des comptes publics, qui va de pair avec un État minimaliste réduit à ses fonctions régaliennes, le gouvernement va couper dans des dépenses qui auront des conséquences importantes aujourd'hui et dans l'avenir proche. (...)

Qu'il suffise de regarder le nombre de services publics fermés dans chaque commune pour comprendre ce à quoi je fais référence... Alexis Spire, sociologue et directeur de recherches au CNRS, dans un interview au Monde, concluait justement que les Français ont l'impression de ne plus en avoir pour leur argent avec tous les services publics qui disparaissent de la carte, et que leur argent sert seulement à financer les dépenses de luxe d'une oligarchie politique. Bref, payer plus pour en avoir moins ! Et en retour, le président de la République voit dans les dépenses sociales un "*pognon de dingue*"...

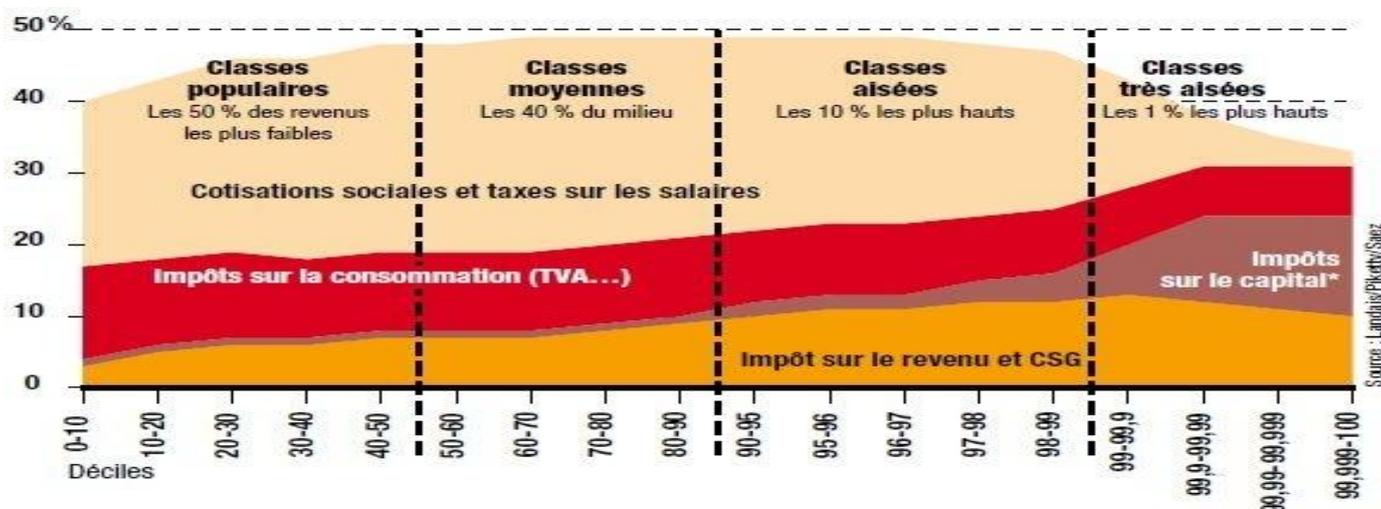
Pourtant, de l'argent on pourrait en trouver en luttant efficacement contre l'évasion fiscale. En commençant par se mettre d'accord sur l'imposition des revenus des multinationales de l'ère numérique, car contrairement aux déclarations de Bruno Le Maire, les négociations ont piétiné et débouché sur une souris fiscale :

	CA déclaré en France	CA estimé réalisé en France	IS payés par les OTT en France	IS qu'auraient payé les OTT en France	Taux de croissance annuel moyen CA monde
	138m€	1,4Mds€	5,5m€	162m€	42%
	257m€	3,2Mds€	6,7m€	317,5m€	38%
	ND	140m€	50k€	21,2m€	123%
	110m€	890m€	3,3m€	10,9m€	32%
	584m€	2,5Mds€	22m€	317m€	8%
Total	1,09Mds€	8,13Mds€	37,5m€ x22	828,7m€	

[Source : <https://www.lesnumeriques.com>]

Le système fiscal français injuste

Plutôt qu'un long discours, il suffit de jeter un œil sur ce graphique issu d'une étude réalisée par Thomas Piketty et son équipe, qui montre le taux global d'imposition en fonction du niveau des revenus, en incluant tous les prélèvements obligatoires : cotisations sociales, impôts sur la consommation (TVA et autres impôts indirects), impôts sur le capital (impôt sur les bénéfices des sociétés, taxe foncière, impôt sur la fortune (ISF) et droits de successions), impôts sur le revenu (CSG et IR) :



[Source : Alternatives économiques]

Loin d'être un modèle de justice, la fiscalité française est faiblement progressive jusqu'au niveau des classes moyennes (au fait, qu'est-ce qu'une classe moyenne de nos jours ?) et devient régressive au niveau des classes les plus riches ! Les beaux discours n'arrivent dorénavant plus à cacher cette réalité vécue par chacun et que les gilets jaunes dénoncent à leur façon. Elle se conjugue du reste à une augmentation des inégalités, comme je l'avais montré dans ce billet ainsi que dans celui-là.

De nombreux commentateurs ne comprennent pas que derrière la contestation du système fiscal, c'est le mode de fonctionnement actuel de l'État lui-même qui est contesté, puisqu'il laisse sur le bas-côté de très (trop !) nombreux Français au profit d'une minorité de privilégiés. La crise sociale a d'ailleurs depuis mué en crise politique, plus précisément en crise de la représentation, car les gilets jaunes font valoir que les parlementaires actuels ne semblent plus les représenter.

En dernier ressort, si la crise ne peut se résoudre par un geste fort et honorable du gouvernement, et non quelques miettes justes bonnes pour les rats du grand laboratoire économique français, alors Emmanuel Macron devra en tirer les conséquences politiques. À moins qu'il ne s'enferme dans une conception despotique du pouvoir, qui le conduirait à appliquer la pire vision de Bertold Brecht : "*puisque le peuple vote contre le Gouvernement, il faut dissoudre le peuple*" !

ARTICLE 4 **Jurisprudences**

Mise en œuvre de l'exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires et complémentaires

Publié le 25/01/2019 • Par La Gazette • dans : [Textes officiels RH](#),

Un décret fixe le taux d'exonération applicable aux cotisations salariales dues sur les heures supplémentaires, à compter du 1er janvier 2019.

Il précise également les conditions d'application de l'exonération aux cas d'application d'une exonération totale ou partielle de cotisations salariales de sécurité sociale, de taux réduits, d'assiettes ou de montants forfaitaires de cotisations, ainsi qu'aux régimes spéciaux.

Il précise également les dispositions d'application de cette exonération aux salariés des régimes spéciaux.

REFERENCES Décret n° 2019-40 du 24 janvier 2019, JO du 25 janvier.

ARTICLE 5 **DIVERS - INFORMATIONS**

➔ La mise en place du répertoire électoral unique au 1er janvier 2019

Posté le 21/12/18 par Donatien de Bailliencourt



La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé les conditions d'inscription sur les listes électorales et la procédure de traitement des demandes d'inscription, en facilitant les modalités et en créant le répertoire électoral unique¹. Retour et explications sur ce dispositif.

Du point de vue de l'électeur, le changement notable concerne la suppression de la date de limite de dépôt d'une demande d'inscription fixée jusqu'à présent au 31 décembre². Passé cette date et sauf exceptions, l'électeur ne pouvait prendre part à aucun scrutin l'année suivante. La réforme législative permet de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au sixième vendredi précédent le jour du scrutin³.

La réforme législative permet également, aux gérants et associés majoritaires d'une société inscrite au rôle des contributions communales, d'être inscrits sur la liste électorale de la commune⁴, et supprime, pour les français établis à l'étranger, la possibilité d'être inscrits simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions législatives au 1er janvier 2019 est l'occasion de revenir sur le dispositif du répertoire électoral unique.